



Refus de signer le CSP de la part de l'employeur ..

Par **carinelle**, le **15/02/2013** à **14:58**

Bonjour,

mon mari a été donné en main propre son bulletin d'acceptation au CSP à sa patronne qui a très mal accepté le fait qu'il accepte le CSP ,elle ne lui a pas signer le document qu'elle a gardé et ne s'occupera de cela que lundi vu qu'elle n'a pas tous les documents concernant le CSP , a suivi une discussion très houleuse ou mon mari a été traiter de traître , de bon a rien etc...Peut t'elle refuser de signer le CSP ??? que risque t'elle ??

Merci de votre aide ...

Par **P.M.**, le **15/02/2013** à **16:34**

Bonjour,

Il aurait été préférable de l'envoyer par lettre recommandée avec AR et même maintenant d'en envoyer un double en relatant les faits et de signaler la situation à Pôle Emploi...

Par **carinelle**, le **15/02/2013** à **16:42**

Mon mari en a parlé a Pole Emploi et la personne a qui il a eu affaire s'en contrefichait ...La il vient de recevoir un coup de téléphone de sa patronne(message qu'elle a laissé sur son mobile) qui le "menace" de tout faire pour qu'il ne retrouve pas de boulot lui et son collègue ...

Par **P.M.**, le **15/02/2013** à **20:22**

En insistant un peu pour voir un responsable, Pôle Emploi ne peut pas s'en fiche puisque lorsque l'employeur ne fait pas la proposition du CSP c'est l'organisme qui doit le faire... Peu importe les menaces de l'employeur et je réitère ce que j'ai suggéré précédemment et si cela ne porte pas effet de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Par **carinelle**, le **15/02/2013** à **20:36**

Merci pour vos conseils

bonne soirée

Par **carinelle**, le **16/02/2013** à **10:59**

Rebonjour ,

le dossier "CSP" que l'employeur remet a son employé lors de l'entretien préalable doit t'il etre complet ?? L'employeur de mon mari a "omis " de lui remettre la feuille de demande d'allocation de sécurisation professionnelle , en avait t'elle le droit ??

de, plus la notice d'explication et le bulletin d'acception ne sont que des photocopies, cela a t'il de l'importance ??

Merci de votre aide

Par **P.M.**, le **16/02/2013** à **11:17**

Bonjour,

Normalement tout dossier que l'on remet doit être complet mais si le salarié en a signé une décharge, il aura du mal à prouver maintenant qu'il ne l'était pas...

Par **carinelle**, le **16/02/2013** à **11:28**

le problème c'est que l'employeur lui a fait signer "la dechargé" et ensuite donner le dossier sans lui présenter les documents du dossier

Par **P.M.**, le **16/02/2013** à **12:02**

Oui, il vous reste à savoir comment vous voulez le prouver en dehors des photocopies...